



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE
BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES**

COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de baccalauréat en enseignement des arts plastiques (BEAP) est rattaché à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD) et l'enseignement est sous la responsabilité de l'École des arts visuels. Le programme a été créé en 1985; il a fait l'objet d'une révision en 1998 (CU-98-17) et d'une refonte en 2002 (CU-2002-141). À l'hiver 2014, le programme comptait 84 étudiants¹, dont 63 étaient inscrits à temps plein.

Le BEAP mène à l'obtention du brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS); il forme des enseignants en arts plastiques (discipline principale) et en art dramatique (discipline secondaire) aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. D'une durée de quatre ans (huit sessions), il s'agit d'un programme de 120 crédits comprenant 4 stages. Bien que le BEAP soit soumis régulièrement à l'examen d'un comité d'agrément rattaché au MELS, il fait l'objet ici d'une première évaluation périodique institutionnelle.

Évaluation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

En 2011, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), un comité autonome et indépendant relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a procédé à une démarche d'évaluation en vue du renouvellement de l'agrément du BEAP et des sept autres programmes de formation à l'enseignement offerts à l'Université Laval. Après avoir analysé le dossier d'autoévaluation, des membres du CAPFE ont rencontré divers acteurs concernés par les programmes en enseignement lors d'une visite à l'Université les 23, 24 et 25 novembre 2011. Dans le rapport du comité visiteur, transmis le 18 janvier 2012, on précise que l'agrément du BEAP est conditionnel à la réalisation d'un plan d'action dont des mesures devront cibler, notamment, l'approche-programme, la collaboration avec le Bureau des stages et la supervision des stages. Un plan d'action a été déposé en février 2013 et le BEAP a ainsi été agréé pour la période s'étalant du 20 mars 2013 au 31 décembre 2014².

Évaluation du Comité institutionnel d'évaluation des programmes

À l'instar des autres programmes soumis à un agrément, l'Université Laval assume la responsabilité qui lui incombe d'évaluer périodiquement tous les programmes de formation menant à un grade, incluant les programmes donnant accès au brevet d'enseignement du MELS et agréés par le CAPFE. L'évaluation périodique examine des dimensions du programme qui peuvent différer de celles évaluées dans le cadre du processus d'agrément.

En avril et mai 2014, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et des membres du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales se sont réunis à deux reprises afin de procéder à l'évaluation du programme et de produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du BEAP, il a analysé les documents en sa possession, dont le dossier d'autoévaluation produit dans le cadre du processus d'agrément, le rapport du CAPFE et le plan d'action soumis au CAPFE. De plus, le CIEP a tenu compte des résultats des consultations³ réalisées pour les besoins de l'évaluation institutionnelle. Ainsi, de novembre 2013 à février 2014, des étudiants, des diplômés récents et des enseignants du BEAP ont été consultés par le biais d'un questionnaire en ligne. Le CIEP a également pris en compte un document, transmis par la direction de programme en avril 2014, qui comprenait des informations complémentaires sur le BEAP. Il est à noter que la participation d'experts externes n'a pas été requise puisque, dans le cadre du processus d'agrément, des membres du comité visiteur ont déjà porté un jugement sur la qualité du programme.

-
1. Le générique masculin est parfois utilisé, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.
 2. La direction de la Faculté des sciences de l'éducation précise qu'en septembre 2014, le CAPFE rencontrera les directions des programmes de formation à l'enseignement de l'Université, notamment afin de s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action. À la suite de ces échanges, le CAPFE pourra prolonger l'agrément des programmes jusqu'en mars 2016.
 3. Sondages en ligne réalisés par le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales : 35 étudiants (sur une possibilité de 68; taux de réponse de 51 %), 32 diplômés (sur une possibilité de 92; taux de réponse de 35 %) et 11 enseignants du BEAP (sur une possibilité de 28; taux de réponse de 39 %).

Principales forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- Les compétences et la disponibilité des enseignants;
- La diversité des cours à option;
- Les cours d'atelier en art;
- Le forum de discussion en lien avec les stages;
- Le soutien des techniciens;
- Les ateliers mis à la disposition des étudiants;
- Les ressources informatiques.

Points à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation

Selon l'analyse du CIEP, les principaux points à améliorer concernent les éléments suivants :

- L'information transmise aux étudiants sur l'organisation du travail et les statuts d'emploi dans le milieu de l'enseignement, les programmes d'études supérieures et le cheminement dans le programme;
- Le recrutement;
- La séquence des cours et des stages;
- La formation liée à la gestion de classe, l'évaluation des apprentissages, la coopération avec les divers acteurs en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école et les besoins des élèves présentant des difficultés particulières;
- Le suivi des stagiaires;
- L'accès au matériel de formation dans les cours de didactique.

Ces éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes, qui sont présentées selon l'ordre d'apparition dans le texte :

- R1 Que l'on informe les étudiants, dans le cadre d'un cours, sur l'organisation du travail et les statuts d'emploi dans le milieu de l'enseignement.
- R2 Que l'on fasse mieux connaître auprès des étudiants les programmes d'études supérieures auxquels mène le programme.
- R3 Que l'on examine les raisons de la baisse des demandes d'admission et des inscriptions, et que l'on mette en place des moyens pour y remédier.
- R4 Que l'on améliore la séquence des cours et des stages au regard des objectifs de formation.
- R5 Que l'on veille à ce que le programme accorde une plus grande importance au développement de compétences relatives à la gestion de classe.
- R6 Que l'on s'assure que les stagiaires soient supervisés par des spécialistes de l'enseignement des arts.
- R7 Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, les étudiants aient atteint les objectifs relatifs à l'évaluation des apprentissages, à la coopération avec les divers acteurs en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école et aux interventions auprès des élèves présentant des difficultés particulières.
- R8 Que l'on s'assure que les étudiants aient accès à l'information nécessaire pour bien cheminer dans le programme.
- R9 Que l'on s'assure que le matériel nécessaire aux cours de didactique soit disponible dans les salles de cours.

Suggestions

Le CIEP suggère également d'examiner les points suivants :

- L'offre de cours à la session d'été;
- La formation sur l'utilisation du tableau blanc interactif;
- Les activités d'accueil;
- L'accès à un local pour entreposer les projets de création en cours.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté d'aménagement,
d'architecture, d'art et de design

PLAN D'ACTION
Évaluation périodique du Baccalauréat en enseignement des arts plastiques
Février 2015

Préambule

Le programme de baccalauréat en enseignement des arts plastiques (BEAP) est rattaché à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD) et l'enseignement est sous la responsabilité de l'École des arts visuels. Le programme a été créé en 1985; il a fait l'objet d'une révision en 1998 (CU-98-17) et d'une refonte en 2002 (CU-2002-141). À l'hiver 2014, le programme comptait 84 étudiants¹, dont 63 étaient inscrits à temps plein.

Le BEAP mène à l'obtention du brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS); il forme des enseignants en arts plastiques (discipline principale) et en art dramatique (discipline secondaire) aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. D'une durée de quatre ans (huit sessions), il s'agit d'un programme de 120 crédits comprenant quatre stages. Bien que le BEAP soit soumis régulièrement à l'examen d'un comité d'agrément rattaché au MELS, il fait l'objet ici d'une première évaluation périodique institutionnelle.

Évaluation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

En 2011, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), un comité autonome et indépendant relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a procédé à une démarche d'évaluation en vue du renouvellement de l'agrément du BEAP et des sept autres programmes de formation à l'enseignement offerts à l'Université Laval. Après avoir analysé le dossier d'autoévaluation, des membres du CAPFE ont rencontré divers acteurs concernés par les programmes en enseignement lors d'une visite à l'Université les 23, 24 et 25 novembre 2011. Dans le rapport du comité visiteur, transmis le 18 janvier 2012, on précise que l'agrément du BEAP est conditionnel à la réalisation d'un plan d'action dont des mesures devront cibler, notamment, l'approche-programme, la collaboration avec le Bureau des stages et la supervision des stages. Un plan d'action a été déposé en février 2013 et le BEAP a ainsi été agréé pour la période s'étalant du 20 mars 2013 au 31 décembre 2014².

1. Le générique masculin est parfois utilisé, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

2. La direction de la Faculté des sciences de l'éducation précise qu'en septembre 2014, le CAPFE rencontrera les directions des programmes de formation à l'enseignement de l'Université, notamment afin de s'assurer de la mise en oeuvre du plan d'action. À la suite de ces échanges, le CAPFE pourra prolonger l'agrément des programmes jusqu'en mars 2016.

Évaluation du Comité institutionnel d'évaluation des programmes

À l'instar des autres programmes soumis à un agrément, l'Université Laval assume la responsabilité qui lui incombe d'évaluer périodiquement tous les programmes de formation menant à un grade, incluant les programmes donnant accès au brevet d'enseignement du MELS et agréés par le CAPFE. L'évaluation périodique examine des dimensions du programme qui peuvent différer de celles évaluées dans le cadre du processus d'agrément.

En avril et mai 2014, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et des membres du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales se sont réunis à deux reprises afin de procéder à l'évaluation du programme et de produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du BEAP, il a analysé les documents en sa possession, dont le dossier d'autoévaluation produit dans le cadre du processus d'agrément, le rapport du CAPFE et le plan d'action soumis au CAPFE. De plus, le CIEP a tenu compte des résultats des consultations³ réalisées pour les besoins de l'évaluation institutionnelle. Ainsi, de novembre 2013 à février 2014, des étudiants, des diplômés récents et des enseignants du BEAP ont été consultés par le biais d'un questionnaire en ligne. Le CIEP a également pris en compte un document, transmis par la direction de programme en avril 2014, qui comprenait des informations complémentaires sur le BEAP. Il est à noter que la participation d'experts externes n'a pas été requise puisque, dans le cadre du processus d'agrément, des membres du comité visiteur ont déjà porté un jugement sur la qualité du programme.

Principales forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- Les compétences et la disponibilité des enseignants;
- La diversité des cours à option;
- Les cours d'atelier en art;
- Le forum de discussion en lien avec les stages;
- Le soutien des techniciens;
- Les ateliers mis à la disposition des étudiants;
- Les ressources informatiques.

Points à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation

Selon l'analyse du CIEP, les principaux points à améliorer concernent les éléments suivants :

- L'information transmise aux étudiants sur l'organisation du travail et les statuts d'emploi dans le milieu de l'enseignement, les programmes d'études supérieures et le cheminement dans le programme;
- Le recrutement;
- La séquence des cours et des stages;
- La formation liée à la gestion de classe, l'évaluation des apprentissages, la coopération avec les divers acteurs en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école et les besoins des élèves présentant des difficultés particulières;
- Le suivi des stagiaires;
- L'accès au matériel de formation dans les cours de didactique.

3. Sondages en ligne réalisés par le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales : 35 étudiants (sur une possibilité de 68; taux de réponse de 51 %), 32 diplômés (sur une possibilité de 92; taux de réponse de 35 %) et 11 enseignants du BEAP (sur une possibilité de 28; taux de réponse de 39 %).

Actions réalisées et à réaliser en réponse aux neuf recommandations du CIEP

Les données des sondages réalisés indiquent que 65 % des étudiants et 57 % des diplômés sont insatisfaits des informations reçues sur les perspectives d'emploi dans le domaine. De plus, 82 % des étudiants et 70 % des diplômés jugent que les étudiants sont mal informés sur l'accès à des postes permanents dans les écoles. À cet effet, la direction de programme précise que peu d'étudiants assistent aux séances d'information sur le milieu de l'enseignement, et que celles-ci sont parfois annulées, faute de participants.

La Relance à l'université ne fournit pas de données précises pour les programmes d'enseignement des arts, mais regroupe cette catégorie dans le champ « Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire ». Les données montrent que 2 ans après l'obtention de leur diplôme, la plupart des diplômés (87,6 %) occupaient un emploi qui, pour 77,5 % d'entre eux, étaient en lien avec leur formation. Les autres poursuivaient des études (7,6 %), étaient à la recherche d'un emploi (1,7 %) ou étaient inactifs (3,1 %). Par ailleurs, les données du sondage réalisé auprès des diplômés dans le cadre de l'évaluation institutionnelle révèlent que parmi les répondants ayant trouvé un emploi dans leur domaine, 96 % ont un statut d'emploi temporaire.

Constat et recommandation

Le programme est pertinent sur les plans scientifique et social. Le CIEP s'appuie, notamment, sur les résultats du processus d'agrément pour statuer sur la pertinence scientifique du BEAP. Toutefois, il formule une recommandation à l'égard des informations transmises sur l'accès à des postes dans le milieu de l'enseignement. Bien que des séances d'information sur le milieu de l'enseignement soient déjà organisées, il est possible que peu d'étudiants y assistent, car ces derniers ne sont pas bien au fait de la réalité qui les attend. Par le fait même, le CIEP recommande que ces informations soient transmises dans le cadre d'un cours.

Recommandation 1	Que l'on informe les étudiants, dans le cadre d'un cours, sur l'organisation du travail et les statuts d'emploi dans le milieu de l'enseignement.
-------------------------	---

L'objet de cette recommandation a déjà été mis en œuvre depuis l'automne 2014. En effet, l'enseignante responsable du cours ARV-3052 *Portfolio professionnel : synthèse* fait venir un conférencier qui est très au fait des conventions collectives et des différents systèmes d'offres d'emploi dans le milieu des commissions scolaires. Cette activité sera inscrite de façon formelle dans le plan de cours. Elle fait aussi venir des enseignants en arts d'expérience qui donnent des informations pratiques permettant aux étudiants d'être bien préparés à la réalité des suppléances occasionnelles dans le domaine. Être appréciés dans une commission scolaire améliore leurs chances de se trouver un poste.

Nous devons souligner aussi le fait que des efforts ne sont pas ménagés depuis plusieurs années par la responsable du Service de placement dédiée à notre faculté. Elle fait la tournée des classes pour tenir les étudiants informés sur le sujet, mais malheureusement, peu d'étudiants assistent à ces présentations.

Responsable : Directrice de programme

Échéance : Déjà mise en œuvre

L'École des arts visuels offre un programme de baccalauréat en arts visuels et médiatiques, qui vise le développement d'une pratique professionnelle en création artistique. Elle offre également un programme de certificat en arts plastiques, qui permet aux étudiants « de se donner de meilleures bases pour le développement d'aptitudes et de potentiels en création artistique ». Toutefois, l'École des arts visuels n'offre pas de programmes de maîtrise ou de doctorat en enseignement artistique.

Les diplômés du BEAP peuvent cependant poursuivre leurs études aux cycles supérieurs, notamment dans les champs suivants : éducation artistique, arts visuels, multimédia, psychopédagogie, didactique et technologie

éducative. Selon les sondages réalisés, 78 % des étudiants et 79 % des diplômés se disent insatisfaits des informations sur les programmes d'études supérieures.

Constat et recommandation

Le BEAP est pertinent sur les plans systémique et institutionnel. Il occupe une place stratégique et complémentaire au sein du réseau universitaire québécois et de l'Université Laval. Toutefois, le CIEP formule une recommandation à l'égard des informations transmises sur les programmes d'études supérieures offerts à l'Université Laval auxquels mène le programme.

Recommandation 2	Que l'on fasse mieux connaître auprès des étudiants les programmes d'études supérieures auxquels mène le programme.
-------------------------	---

Cette recommandation implique qu'une mise à jour des informations concernant les programmes de cycles supérieurs susceptibles d'intéresser les étudiants prend beaucoup de temps. Ce travail relève des conseillers à la gestion des études. La structure actuelle de la gestion des études à l'École des arts visuels ne permet pas de dégager la seule ressource disponible pour accomplir ce travail. La Faculté a déposé une demande dans le cadre du plan d'action budgétaire qui vise à corriger la situation en dotant l'École des arts visuels et l'École de design d'une ressource supplémentaire comme conseiller à la gestion des études.

Une fois l'information colligée et mise à jour, elle pourra faire l'objet d'une séance de présentation dans le cadre du cours ARV-3052 *Portfolio professionnel : synthèse*, ce même cours visé par la recommandation 1.

Responsable : Directrice de programme

Échéance : Hiver 2015

Le programme accepte des nouveaux étudiants à la session d'automne seulement. Pour être admis au BEAP, les candidats doivent détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en arts plastiques ou en arts visuels, ou encore un certificat universitaire en arts plastiques. De plus, sont admissibles les personnes détenant un autre DEC et ayant suivi tous les cours suivants : un cours de 45 heures en dessin, deux cours de 45 heures en pictural, deux cours de 45 heures en sculptural et deux cours de 45 heures en histoire de l'art. Le candidat adulte qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences d'admission peut aussi être admissible. D'après le dossier d'autoévaluation, de 2005 à 2010, la moyenne de la Cote R des étudiants admis était de 25,7.

Les conditions d'admission sont jugées adéquates par la vaste majorité des étudiants (77 %) et des diplômés (84 %) sondés. Cependant, 5 enseignants sur 11 (45 %) ne partagent pas cet avis; notamment, il est suggéré d'exiger une Cote R minimale à l'admission. En ce qui concerne la reconnaissance des acquis, la plupart des étudiants (76,5 %) et des diplômés (93 %), ainsi que tous les enseignants consultés sont satisfaits des mécanismes en place.

En moyenne, on dénombre 100 demandes d'admission, 74 offres d'admission et 41 nouvelles inscriptions par année. Toutefois, le nombre de demandes d'admission a diminué au fil des trois dernières années, passant de 116 en 2010 à 65 en 2013. Le nombre de nouvelles inscriptions est également en baisse; la moyenne était de 46 de 2004 à 2010, alors qu'elle n'est que de 29 au cours des trois dernières années.

Constat et recommandation

Les conditions d'admission sont adéquates. Toutefois, l'évolution de l'effectif étudiant est à la baisse.

Recommandation 3 Que l'on examine les raisons de la baisse des demandes d'admission et des inscriptions, et que l'on mette en place des moyens pour y remédier.

La baisse de clientèle coïncide avec le moment où nous avons laissé tomber le contingentement que nous partageons avec la Faculté de musique, soit en 2011. Nous émettons l'hypothèse que la baisse des exigences d'admission a eu comme résultat de rendre le programme moins attrayant. Nous avons aussi constaté depuis que la provenance des étudiants de Montréal a augmenté de façon significative, laissant supposer que ces derniers ont d'abord fait demande d'admission à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à l'Université de Concordia puis se sont vu refuser l'accès à ces programmes. De plus, le fait que le programme ne jouisse plus d'un contingentement empêche d'admettre les meilleurs étudiants selon la cote R. Depuis 2011, nous avons remarqué une différence notable dans les difficultés qu'éprouvent plusieurs étudiants dans leurs cours, notamment dans les cours de français. Cela occasionne plus de travail pour le corps enseignant sans compter le nombre plus élevé d'étudiants qui abandonnent en cours de route.

Nous aurons besoin d'analyser les statistiques de façon plus fine dans un premier temps. Puis, une enquête pourrait être menée auprès de nos étudiants par la suite.

Au terme de cette cueillette de données, nous verrons quelles sont les mesures à prendre afin de rétablir le niveau des demandes d'admission d'avant 2011.

Responsable : Directrice de programme

Échéance : Automne 2015

Les cours à option sont jugés pertinents et diversifiés par la plupart des étudiants, des diplômés et des enseignants consultés. Dans une large proportion, les répondants sont d'avis que les cours d'atelier en arts sont pertinents et que l'encadrement offert dans ces cours est approprié. De plus, les stages sont jugés pertinents par 85 % des étudiants et 90 % des diplômés.

La plupart des étudiants (76 %) et des diplômés (80 %) se disent satisfaits de la qualité de l'enseignement. D'après la vaste majorité d'entre eux, les enseignants connaissent bien la matière de leurs cours, sont généralement disponibles et évaluent les apprentissages de façon appropriée. Par ailleurs, le soutien offert sur le plan technique (ex. : ateliers, laboratoires informatiques) est grandement apprécié des étudiants (88 %), des diplômés (97 %) et des enseignants (100 %). Toutefois, dans une proportion de 37 %, les étudiants et les diplômés estiment que la séquence des cours est à revoir. De plus, 54 % des étudiants jugent que la séquence des stages par rapport à l'ordre d'enseignement manque de cohérence; 31 % des diplômés et 38 % des enseignants partagent cet avis. Par ailleurs, 82 % des étudiants, 61 % des diplômés et 57 % des enseignants estiment que les cours offerts à la session d'été ne sont pas assez nombreux.

Recommandation 4 Que l'on améliore la séquence des cours et des stages au regard des objectifs de formation.

Les mesures à prendre pour répondre à cette recommandation sont intimement liées à celles de la recommandation 6. En effet, depuis la première venue du CAPFE (2011) et des recommandations qui ont suivi au sujet de la gestion des stages et des mesures qui sont en train d'être mises en place conjointement avec la FSÉ, nous sommes assurés qu'il y aura une bien meilleure corrélation entre les notions pédagogiques et la discipline artistique enseignées dans les cours et l'expérience de terrain acquise dans les stages. Déjà, un guide pour le stage I a été réalisé et il est prévu que des guides seront élaborés pour les stages II, III et IV. Ces guides mettent en lumière les spécificités de l'enseignement des arts plastiques, ce qui faisait cruellement défaut depuis plusieurs années.

En ce qui concerne le souhait des étudiants de pouvoir s'inscrire à des cours d'été, la seule possibilité demeure celle de prendre des cours de français. Nous allons en analyser la possibilité avec l'École de langues.

*Responsable : Directrice de programme, Directeur de l'École, Doyen
Échéance : Automne 2015 à automne 2016*

Près de la moitié des diplômés sondés (48 %) considèrent que les cours obligatoires n'assurent pas une formation de base solide. Selon la majorité des étudiants (68 %) et des diplômés (65 %), le contenu des cours (obligatoires et à option) n'est pas bien adapté à la réalité de l'enseignement dans les écoles; notamment, la formation en gestion de classe est jugée insuffisante. De plus, 77 % des étudiants, 84 % des diplômés et 57 % des enseignants sont insatisfaits de la formation sur l'utilisation du tableau blanc interactif.

Recommandation 5	Que l'on veuille à ce que le programme accorde une plus grande importance au développement de compétences relatives à la gestion de classe.
-------------------------	---

Le fait que les étudiants en enseignement des arts plastiques étaient jusqu'à tout récemment supervisés par des gens qui étaient certes familiers avec l'enseignement général au primaire et au secondaire mais qui ne connaissent rien à la discipline artistique a eu une incidence majeure sur l'évaluation de nos étudiants en matière de gestion de classe. Nous sommes convaincus que dorénavant, avec le rapatriement de la gestion des stages entre les mains de personnes issues de la discipline, le portrait va complètement changer.

De plus, le fait que les étudiants n'aient pas de laboratoire en enseignement des arts, un lieu permettant de reproduire la réalité d'un local scolaire avec sa gestion des espaces, sa gestion des matériaux, sa gestion des travaux, rend extrêmement difficile un apprentissage autre que virtuel. Dans la foulée du plan directeur d'aménagement des locaux de l'Édifice La Fabrique qui est sur le point d'être déposé, la Faculté prendra sérieusement en considération le besoin urgent d'un local adapté aux cours de didactique.

Concernant les commentaires d'un bon nombre d'étudiants au sujet du manque de connaissances du tableau interactif, il est déjà prévu par la direction de programme que cette matière sera intégrée à l'intérieur de deux cours.

*Responsable : Directrice de programme, Directeur de l'École, Doyen
Échéance : Automne 2015 à l'automne 2017*

Le comité visiteur du CAPFE est d'avis que certains facteurs favorisent la cohésion au sein de l'équipe du BEAP : elle est composée d'artistes ayant une vision partagée de leur mission de formation, elle mène des travaux de recherche qui ont des résonances auprès des étudiants et elle dispose d'un lieu de formation distinct qui contribue au sentiment d'appartenance. Le comité visiteur a également constaté que l'équipe s'était concertée pour améliorer la qualité de la formation.

Cependant, 50 % des enseignants consultés considèrent que les enseignants ne collaborent pas suffisamment entre eux dans le but d'assurer la cohérence de la formation. De plus, selon la direction de programme, afin d'avoir une réelle approche-programme, il est essentiel que les stages en arts plastiques soient sous la responsabilité du BEAP. Or, depuis 2004, le Bureau des stages de la Faculté des sciences de l'éducation est responsable de tous les stages de formation en enseignement (mis à part ceux réalisés par les étudiants du baccalauréat en enseignement du français, langue seconde).

Lors des stages, des modèles de supervision en triade sont en place : les étudiants sont supervisés par des enseignants associés (sélectionnés par les directions des écoles, selon le profil défini par l'Université en collaboration avec le milieu scolaire) et par des superviseurs universitaires (chargés de cours de l'Université). D'après 44 % des étudiants et 55 % des diplômés, le contenu des cours de didactique n'est pas en lien avec les exigences des stages. En ce qui concerne l'encadrement des stages, 48 % des étudiants, 40 % des diplômés et

80 % des enseignants jugent que les superviseurs universitaires n'ont pas les compétences requises pour encadrer des stagiaires en arts plastiques. Dans le dossier d'information complémentaire, la direction de programme souligne que la plupart des superviseurs universitaires ne détiennent pas une formation artistique. De plus, au niveau primaire, les enseignants associés sont généralement des titulaires de classe, non spécialisés dans l'enseignement des arts. La direction de programme est donc d'avis que la supervision des stages par les enseignants du BEAP permettrait un meilleur arrimage entre les cours et les stages; cette formule est d'ailleurs utilisée dans les autres programmes similaires offerts au Québec.

Pour tenter de pallier les lacunes observées sur le plan de la supervision, il y a quelques années, un forum de discussion a été mis en place pour les étudiants du Stage III et du Stage IV. Cette activité, non créditée, est animée par une chargée d'enseignement possédant une grande expérience dans l'enseignement des arts plastiques. Grâce aux interventions de cette superviseure spécialisée en arts plastiques, il est ainsi possible pour les étudiants de faire des liens entre les stages et les cours.

Recommandation 6	Que l'on s'assure que les stagiaires soient supervisés par des spécialistes de l'enseignement des arts.
-------------------------	---

À la suite des recommandations du CAPFE au sujet des stages, nous nous sommes entendus avec la FSÉ de rapatrier la gestion des stages disciplinaires dans notre unité. De cette façon, l'unité aura toute la latitude nécessaire pour embaucher des responsables de stages qui possèdent l'expertise disciplinaire. Le travail concernant le stage I est déjà complété. Le guide de stage est terminé. Il reste à discuter des modalités de transfert pour les stages II, III et IV et de procéder avec la production de guides pour chacun d'eux.

Responsable : Directrice de programme, Directeur de l'École, Doyen

Échéance : Hiver 2015 à automne 2016

Au total, 86 % des diplômés considèrent que la formation leur a permis de développer les connaissances, les habiletés et les compétences nécessaires pour enseigner les arts plastiques dans le réseau scolaire québécois. Toutefois, plusieurs diplômés sondés considèrent qu'ils n'ont pas atteint les objectifs suivants :

- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves quant aux contenus à faire apprendre (50 %);
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école (50 %);
- adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap (57 %).

Recommandation 7	Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, les étudiants aient atteint les objectifs relatifs à l'évaluation des apprentissages, à la coopération avec les divers acteurs en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école et aux interventions auprès des élèves présentant des difficultés particulières.
-------------------------	--

Le cours DID-2904 Évaluation en arts plastiques porte sur l'évaluation.

L'apprentissage de la coopération avec les divers acteurs du milieu scolaire se réalise principalement en stage III ou IV, lors d'un projet d'envergure en lien avec les objectifs éducatifs de l'école.

Le cours DID-2905 Adaptation à la diversité porte sur des interventions auprès d'élèves présentant des difficultés. Là encore, l'accès à un local de didactique va permettre de mettre en pratique des dispositifs adaptés et d'expérimenter différents outils et matériaux organisés adéquatement en lien avec la réalité du milieu scolaire.

Pour le cours de didactique portant sur l'évaluation, les possibilités de reproduire dans un local les contingences et possibilités de la réalité scolaire permettent une meilleure compréhension des enjeux éducatifs et des fonctionnements reliés aux critères d'évaluation.

Pour répondre à cette recommandation, nous pouvons insister sur le besoin d'un tel local.

Responsable : Doyen

Échéance : 2017

Les étudiants nouvellement admis au BEAP sont invités à une activité d'information à la session d'hiver, et ce, en vue de la rentrée de l'automne suivant. Dans le cadre de cette activité, de l'information est transmise sur le cheminement, le TECFÉE et la possibilité de réaliser une session d'études à l'étranger. De plus, les étudiants ont alors l'occasion de visiter l'École des arts visuels où auront lieu la majorité de leurs cours. Par ailleurs, le Guide du nouvel admis permet aux étudiants d'avoir de l'information, par exemple, sur les services offerts, le cheminement et la façon de s'inscrire aux cours.

Lors de la première session, la directrice de programme et une conseillère à la gestion des études visitent les classes afin de rappeler aux étudiants certaines informations. De plus, une agente de gestion des études est disponible pour des rencontres individuelles.

Au total, 42 % des étudiants, 50 % des diplômés et 40 % des enseignants sondés se disent insatisfaits des activités d'accueil. De plus, 58 % des étudiants jugent inappropriées les mesures en place pour s'assurer qu'ils cheminent bien dans le programme.

Constat et recommandation

Le taux de diplomation est satisfaisant. Toutefois, il semble que les mesures d'encadrement pourraient être améliorées.

Recommandation 8	Que l'on s'assure que les étudiants aient accès à l'information nécessaire pour bien cheminer dans le programme.
-------------------------	--

En plus du guide du nouvel admis qui permet aux étudiants d'avoir de l'information, la directrice du programme a systématiquement rencontré cette année tous les étudiants du programme à travers différents cours de façon à expliquer le cheminement du programme et les sensibiliser sur l'importance de bien le suivre. Cette méthode qui s'est avérée très efficace sera répétée d'année en année.

Responsable : Directrice de programme

Échéance : Déjà implanté

Bien que 72 % des étudiants et 90 % des diplômés soient satisfaits des salles de cours, seulement 29 % des enseignants sont du même avis; la plupart d'entre eux jugent qu'elles ne sont pas adéquatement équipées pour les cours de didactique (accès aux programmes de formation du MELS, à des matériaux pour l'expérimentation, à un projecteur numérique et à Internet). Selon 60 % des enseignants, le matériel disponible pour les cours de didactique est inadéquat.

Par ailleurs, plusieurs étudiants (69 %), diplômés (48 %) et enseignants (85 %) affirment que les étudiants n'ont pas accès à un local pour conserver leurs projets de création en cours ou exposer les projets terminés.

Constat et recommandation

Globalement, les ressources matérielles, informatiques et documentaires permettent d'assurer la qualité du programme. Toutefois, le CIEP recommande de porter une attention à la disponibilité du matériel de didactique dans les salles de cours.

Recommandation 9	Que l'on s'assure que le matériel nécessaire aux cours de didactique soit disponible dans les salles de cours.
-------------------------	--

Un laboratoire en enseignement des arts, répondrait à cette recommandation ainsi qu'aux recommandations 5 et 7. Il s'agit de donner accès à du matériel et des outils pour les cours de didactique, aussi de disposition de l'espace, de compréhension et d'organisation des lieux adaptés aux exigences de groupes scolaires qui se succèdent, avec des travaux qui doivent être rapidement mis à sécher par exemple; la division mobile de l'espace, en îlots de travail par exemple, permet le travail d'équipe et aussi d'adapter son enseignement à la réalité d'élèves différents, etc. Ayant un lieu physique, un lieu d'appartenance, les étudiants du BEAP peuvent avoir accès plus facilement à de l'information les concernant. Certains éléments des recommandations 1 et 8 pourraient ainsi être améliorés.

Les autres universités qui offrent une formation semblable se sont équipées de locaux de didactique, ce qui joue peut-être sur la baisse d'inscriptions. Un tel local pourrait probablement contribuer à l'attraction et à la rétention de futurs étudiants (recommandation 3).

Comme pour la recommandation 5, la Faculté prendra sérieusement en considération le besoin urgent d'un local adapté aux cours de didactique.

Responsable : Doyen

Échéance : 2017

Échéancier de mise en œuvre du plan d'action du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design adopté au terme de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en enseignement des arts plastique s à la séance du Conseil universitaire du 19 mars 2015

Élément du plan d'action	Date anticipée de réalisation	Responsable	Date de réalisation	S'il y a lieu, raison de l'abandon de l'élément
<p>Recommandation 1 <i>Que l'on informe les étudiants, dans le cadre d'un cours, sur l'organisation du travail et les statuts d'emploi dans le milieu de l'enseignement.</i></p> <p>L'objet de cette recommandation a déjà été mis en œuvre depuis l'automne 2014. En effet, l'enseignante responsable du cours ARV-3052 <i>Portfolio professionnel</i> : <i>synthèse</i> fait venir un conférencier qui est très au fait des conventions collectives et des différents systèmes d'offres d'emploi dans le milieu des commissions scolaires. Cette activité sera inscrite de façon formelle dans le plan de cours. Elle fait aussi venir des enseignants en arts d'expérience qui donnent des informations pratiques permettant aux étudiants d'être bien préparés à la réalité des suppléances occasionnelles dans le domaine. Être appréciés dans une commission scolaire améliore leurs chances de se trouver un poste.</p> <p>Nous devons souligner aussi le fait que des efforts ne sont pas ménagés depuis plusieurs années par la responsable du Service de placement dédiée à notre faculté. Elle fait la tournée des classes pour tenir les étudiants informés sur le sujet mais malheureusement, peu d'étudiants assistent à ces présentations.</p>	<p>Déjà réalisé</p>	<p>Directrice de programme</p>	<p>Déjà réalisé</p>	

<p>Recommandation 2 <i>Que l'on fasse mieux connaître auprès des étudiants les programmes d'études supérieures auxquels mène le programme.</i></p> <p>Cette recommandation implique qu'une mise à jour des informations concernant les programmes de cycles supérieurs susceptibles d'intéresser les étudiants prend beaucoup de temps. Ce travail relève des conseillers à la gestion des études. La structure actuelle de la gestion des études à l'École des arts visuels ne permet pas de dégager la seule ressource disponible pour accomplir ce travail. La Faculté a déposé une demande dans le cadre du plan d'action budgétaire qui vise à corriger la situation en dotant l'École des arts visuels et l'École de design d'une ressource supplémentaire comme conseiller à la gestion des études.</p> <p>Une fois l'information colligée et mise à jour, elle pourra faire l'objet d'une séance de présentation dans le cadre du cours <i>ARV-3052 Portfolio professionnel : synthèse</i>, ce même cours visé par la recommandation 1.</p>	Hiver 2015	Directrice de programme	
<p>Recommandation 3 <i>Que l'on examine les raisons de la baisse des demandes d'admission et des inscriptions, et que l'on mette en place des moyens pour y remédier.</i></p> <p>La baisse de clientèle coïncide avec le moment où nous avons laissé tomber le contingentement que nous partageons avec la Faculté de musique, soit en 2011. Nous émettons l'hypothèse que la baisse des exigences d'admission a eu comme résultat de rendre le programme moins attrayant. Nous avons aussi constaté depuis que la provenance des étudiants de Montréal a augmenté de façon significative, laissant supposer que ces derniers ont d'abord fait demande d'admission à l'UQAM et à Concordia puis se sont vu refuser l'accès à ces programmes. De plus, le fait que le programme ne jouisse plus d'un contingentement empêche d'admettre les meilleurs étudiants selon la cote R. Depuis 2011, nous avons remarqué une différence notable dans les difficultés qu'éprouvent plusieurs étudiants dans leurs cours,</p>	Automne 2015	Directrice de programme	

<p>notamment dans les cours de français. Cela occasionne plus de travail pour le corps enseignant sans compter le nombre plus élevé d'étudiants qui abandonnent en cours de route.</p> <p>Nous aurons besoin d'analyser les statistiques de façon plus fine dans un premier temps. Puis, une enquête pourrait être menée auprès de nos étudiants par la suite.</p> <p>Au terme de cette cueillette de données, nous verrons quelles sont les mesures à prendre afin de rétablir le niveau des demandes d'admission d'avant 2011.</p>				
<p>Recommandation 4 <i>Que l'on améliore la séquence des cours et des stages au regard des objectifs de formation.</i></p> <p>Les mesures à prendre pour répondre à cette recommandation sont intimement liées à celles de la recommandation 6. En effet, depuis la première venue du CAPFE (2011) et des recommandations qui ont suivi au sujet de la gestion des stages et des mesures qui sont en train d'être mises en place conjointement avec la FSÉ, nous sommes assurés qu'il y aura une bien meilleure corrélation entre les notions pédagogiques et la discipline artistique enseignées dans les cours et l'expérience de terrain acquise dans les stages. Déjà, un guide pour le stage I a été réalisé et il est prévu que des guides seront élaborés pour les stages II, III et IV. Ces guides mettent en lumière les spécificités de l'enseignement des arts plastiques, ce qui faisait cruellement défaut depuis plusieurs années.</p> <p>En ce qui concerne le souhait des étudiants de pouvoir s'inscrire à des cours d'été, la seule possibilité demeure celle de prendre des cours de français. Nous allons en analyser la possibilité avec l'École de langues.</p>	<p>Automne 2015 à Automne 2016</p>	<p>Directrice de programme Directeur de l'École Doyen</p>		

<p>Recommandation 5 <i>Que l'on veuille à ce que le programme accorde une plus grande importance au développement de compétences relatives à la gestion de classe .</i></p> <p>Le fait que les étudiants en enseignement des arts plastiques étaient jusqu'à tout récemment supervisés par des gens qui étaient certes familier avec l'enseignement général au primaire et au secondaire mais qui ne connaissent rien à la discipline artistique a eu une incidence majeure sur l'évaluation de nos étudiants en matière de gestion de classe. Nous sommes convaincus que dorénavant, avec le rapatriement de la gestion des stages entre les mains de personnes issues de la discipline, le portrait va complètement changer.</p> <p>De plus, le fait que les étudiants n'aient pas de laboratoire en enseignement des arts, un lieu permettant de reproduire la réalité d'un local scolaire avec sa gestion des espaces, sa gestion des matériaux, sa gestion des travaux, rend extrêmement difficile un apprentissage autre que virtuel. Dans la foulée du plan directeur d'aménagement des locaux de l'Édifice La Fabrique qui est sur le point d'être déposé, la Faculté prendra sérieusement en considération le besoin urgent d'un local adapté aux cours de didactique.</p> <p>Concernant les commentaires d'un bon nombre d'étudiants au sujet du manque de connaissances du tableau interactif, il est déjà prévu par la direction de programme que cette matière sera intégrée à l'intérieur de deux cours.</p>	<p>Automne 2015 à Automne 2017</p>	<p>Directrice de programme Directeur de l'École Doyen</p>	
<p>Recommandation 6 <i>Que l'on s'assure que les stagiaires soient supervisés par des spécialistes de l'enseignement des arts.</i></p> <p>À la suite des recommandations du CAPFE au sujet des stages, nous nous sommes entendus avec la FSÉ de rapatrier la gestion des stages disciplinaires dans notre unité. De cette façon, l'unité aura toute la latitude nécessaire pour embaucher des responsables de stages qui possèdent l'expertise disciplinaire. Le travail</p>	<p>Hiver 2015 à Automne 2016</p>	<p>Directrice de programme Directeur de l'École Doyen</p>	

<p>concernant le stage I est déjà complété. Le guide de stage est terminé. Il reste à discuter des modalités de transfert pour les stages II, III et IV et de procéder avec la production de guides pour chacun d'eux.</p>				
<p>Recommandation 7 <i>Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, les étudiants aient atteint les objectifs relatifs à l'évaluation des apprentissages, à la coopération avec les divers acteurs en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école et aux interventions auprès des élèves présentant des difficultés particulières.</i></p> <p>Le cours DID-2904 Évaluation en arts plastiques porte sur l'évaluation.</p> <p>L'apprentissage de la coopération avec les divers acteurs du milieu scolaire se réalise principalement en stage III ou IV, lors d'un projet d'envergure en lien avec les objectifs éducatifs de l'école.</p> <p>Le cours DID-2905 Adaptation à la diversité porte sur des interventions auprès d'élèves présentant des difficultés. Là encore, l'accès à un local de didactique va permettre de mettre en pratique des dispositifs adaptés et d'expérimenter différents outils et matériaux organisés adéquatement en lien avec la réalité du milieu scolaire.</p> <p>Pour le cours de didactique portant sur l'évaluation, les possibilités de reproduire dans un local les contingences et possibilités de la réalité scolaire permettent une meilleure compréhension des enjeux éducatifs et des fonctionnements reliés aux critères d'évaluation.</p> <p>Pour répondre à cette recommandation, nous pouvons insister sur le besoin d'un tel local.</p>	<p>2017</p>	<p>Doyen</p>		

<p>Recommandation 8 <i>Que l'on s'assure que les étudiants aient accès à l'information nécessaire pour bien cheminer dans le programme.</i></p> <p>En plus du guide du nouvel admis qui permet aux étudiants d'avoir de l'information, la directrice du programme a systématiquement rencontré cette année tous les étudiants du programme à travers différents cours de façon à expliquer le cheminement du programme et les sensibiliser sur l'importance de bien le suivre. Cette méthode qui s'est avérée très efficace sera répétée d'année en année.</p>	<p>Déjà réalisé</p>	<p>Directrice de programme</p>	<p>Déjà réalisé</p>	
<p>Recommandation 9 <i>Que l'on s'assure que le matériel nécessaire aux cours de didactique soit disponible dans les salles de cours.</i></p> <p>En plus du guide du nouvel admis qui permet aux étudiants d'avoir de l'information, la directrice du programme a systématiquement rencontré cette année tous les étudiants du programme à travers différents cours de façon à expliquer le cheminement du programme et les sensibiliser sur l'importance de bien le suivre. Cette méthode qui s'est avérée très efficace sera répétée d'année en année.</p>	<p>2017</p>	<p>Doyen</p>		